

PROJET : D!SCR!M!N'ACT!ON 2017



Préambule :

Mouvement de d'Éducation Populaire, la Ligue de l'Enseignement a pour objet statutaire de « *faire vivre la laïcité, principe de constitution et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité dignité de chaque être humain* ». Pour ce faire, elle s'attache à assurer, au travers de ses actions et de son fonctionnement, la garantie des libertés individuelles, la défense de l'égalité et le refus de toutes les formes de discriminations. Les principes et valeurs défendus par la Ligue de l'Enseignement notamment par l'intermédiaire de son projet éducatif, ont pour finalité « le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix », c'est-à-dire l'édification d'un « vivre ensemble » harmonieux.

CONCEPT :

Pour la 3^{ème} année consécutive et dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches du Rhône organise un concours de photographies comme moyen d'expression dénonçant toutes les formes de discriminations. L'ensemble de ces productions sera valorisé mi juin 2017 lors d'un vernissage de l'exposition, accompagné de la remise des prix.

Cette manifestation n'est pas qu'un simple « concours de photographies », c'est en priorité un prétexte pour traiter de façon approfondie toutes les formes de discriminations qui existent et comment nous pourrions lutter contre. Le but est de parler du sujet en amont du concours, ainsi que lors des délibérations du jury. En effet, l'exposition donnera lieu à une remise de prix décernés par un jury intergénérationnel (notamment composé d'enfants, de professionnels, d'associations...).

Le terme de jury et de remise de prix pourrait être pris par certains pour de la discrimination. Or là aussi, les jurys ne sont qu'un prétexte pour développer toutes les notions d'éducation à l'image et de débat.

OBJECTIFS :

- Prévenir toutes formes de discriminations
- Sensibiliser toutes personnes à ce sujet de vie quotidienne
- Développer l'éducation à l'image
- Encourager la créativité
- Valoriser les productions

PUBLIC VISE :

- _ à titre collectif : les collectivités (associations, écoles, centre de loisirs, centres sociaux, ...)
- _ à titre individuel : personne seule, regroupement de 2 ou plusieurs personnes, familles...

L!STE DE CR!TERES DE D!SCR!M!N!T!ONS

- L'âge
- L'apparence physique
- L'appartenance ou non à une ethnie
- L'appartenance ou non à une nation
- L'appartenance ou non à une race
- L'appartenance ou non à une religion déterminée
- L'état de santé
- L'identité sexuelle
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- La situation de famille
- Le handicap
- Le patronyme
- Le sexe
- Les activités syndicales
- Les caractéristiques génétiques
- Les mœurs
- Les opinions politiques
- L'origine
- Lieu de résidence



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS DISCRIMIN'ACTION 2017

Article 1 :

La Ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches du Rhône organise un concours de photographies sur le thème de la lutte contre les discriminations.

Article 2 :

Les participants au concours peuvent s'inscrire :

- de façon individuelle (personne seule, regroupement de 2 ou plusieurs personnes, familles...)
- ou de façon collective (associations, écoles, centre de loisirs, centres sociaux, ...).

Article 3 :

Le thème du concours pour l'année 2017 est la lutte contre les discriminations **dans le domaine du sport** pour faire écho à « Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017 ».

Article 4 :

Le nombre maximum est de 2 photographies par participant.

Article 5 :

Votre photographie et votre fiche d'inscription devront être envoyées à partir de septembre 2016, et **au plus tard le vendredi 10 mars 2017**.

Article 6 :

Pour valider votre participation au concours de photographies il faut :

- Remplir et transmettre votre fiche d'inscription par voie postale ou par mail
- Transmettre votre photo par mail à piva@laligue13.fr sous format .jpeg
- Envoyer votre photographie sur papier photo en format A4 / 21*29.7cm par voie postale

Rappel des adresses :

piva@laligue13.fr

Ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches du Rhône / Service Vie Associative

192 rue Horace Bertin

13005 MARSEILLE

Article 7 :

Les photographies ne doivent pas être dégradantes pour les personnes.

Elles ne doivent pas porter de messages politiques, religieux, discriminatoires...

Les candidats au concours doivent avoir l'autorisation écrite des personnes identifiées sur la photo présentée et ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985

la Ligue de l'enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches-du-Rhône
192 rue Horace Bertin . 13005 Marseille Tél : 04 91 24 31 61. Fax : 04 91 47 47 49 .

Courriel : secretariat.general@laligue13.fr – www.fail13.org - www.facebook.com/FAIL.BDR

Association reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 8 décembre 1926

N° SIRET : 775 558 398 00167 . Code NAF : 8899B

Les autorisations faites et détenues par chaque structure, devront prévoir une utilisation sur le site internet et réseaux sociaux de l'organisateur (site de la FAIL13), la diffusion des photographies sous forme d'exposition, et éventuellement l'utilisation des photographies pour la communication des activités de la Fédération. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 8 :

Critères de sélection : Sur l'ensemble des photographies reçues, **20 seront sélectionnées** et feront l'objet d'un agrandissement à la charge de la Ligue de L'enseignement - Fédération des Bouches du Rhône.

Les jurys sélectionneront ces photographies selon l'adéquation du thème, le message que la photographie fait passer ou souhaite dénoncer. Mais il prendra compte aussi de l'originalité, de la créativité et de la qualité technique de la photographie.

Lors du vernissage seront exposés les 20 agrandissements, ainsi que les autres photographies qui auront concourues, mais sous format A4.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer une ou des photos ne correspondant pas aux critères et aux conditions citées préalablement.

Article 9 :

Courant mai, les participants recevront une invitation pour le vernissage de l'exposition précisant la date, le lieu et les prix qui seront décernés.

Article 10 :

Lors du vernissage, 3 photographies seront récompensées par un prix :

- Un prix « collectivité »
- Un prix « individuel »
- Un prix « réseaux sociaux »

Deux jurys seront mis en place pour les votes :

→ Jury internet : De fin mars à fin mai 2017, les photographies participantes seront diffusées via le Facebook de la Ligue de L'Enseignement – Fédération des Bouches du Rhône. Un vote en ligne sera mis en place.

[f Ligue de l'Enseignement Fédération des Bouches-du-Rhône](https://www.facebook.com/Ligue-de-l-Enseignement-Federation-des-Bouches-du-Rhone)

→ Jury structures partenaires : De fin mars à fin mai 2017, les photographies participantes seront exposées dans les structures qui se chargeront de mettre en place les votes

Article 11 :

Si votre structure souhaite être une « structure partenaire » pour le jury du concours, vous pouvez dès à présent faire votre demande auprès de Clotilde Martin : piva@laligue13.fr

Infos pratiques :

Période de vote : fin mars à fin mai 2017

Matériel fourni : kit d'exposition comprenant l'ensemble des photographies en format A4 + explication pour la mise en place des votes

Une proposition « d'animation pédagogique » sera jointe à l'exposition pour vous aider à la rendre plus ludique.

Contact : Clotilde Martin - Animatrice Vie Associative

piva@laligue13.fr 06.71.01.71.51

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985

la Ligue de l'enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches-du-Rhône
192 rue Horace Bertin . 13005 Marseille Tél : 04 91 24 31 61. Fax : 04 91 47 47 49 .

Courriel : secretariat.general@laligue13.fr – www.fail13.org - www.facebook.com/FAIL.BDR

Association reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 8 décembre 1926

N° SIRET : 775 558 398 00167 . Code NAF : 8899B



FICHE D'INSCRIPTION

A rendre avant le 10 mars 2017

A remplir pour chaque participant et à retourner à :
Ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches du Rhône – Service Vie Associative
192 rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE
piva@laligue13.fr

L'encadrant / personne contact :

NOM et PRENOM* :

STRUCTURE* :

ADRESSE* :

TELEPHONE* : Email :

TITRE DE LA PHOTO* :

(*obligatoire)

Pour chaque photographie présentée :

Racontez-nous :

- une anecdote de votre préparation à la photographie que vous présentez,
- ou bien un temps fort,
- quelles démarches vous avez mis en place afin de réaliser la photographie,
- ou qu'avez-vous appris par rapport à ce thème

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....
.....
.....
.....

(Continuer sur papier libre si nécessaire)

Les participants :

Nombre de participants :

NOM – PRENOM	AGE

(Continuer sur papier libre si nécessaire)



CALENDRIER

Septembre 2016 :

- lancement du concours photos
- exposition du concours 2016 disponibles sur vos structures pour une exposition itinérante (faire une demande au préalable)

Entre septembre 2016 et jusqu'au 10 mars 2017 : dépôt des photos + fiche d'inscription par mail et voie postale

Fin mars 2017 : Lancement des votes internet et dans les structures partenaires dans le cadre de la **semaine de lutte contre les discriminations**

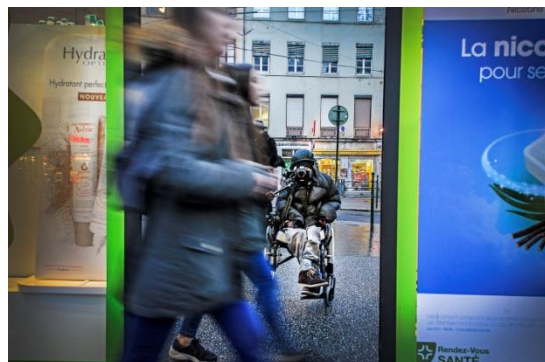
Courant mai 2017 : les participants recevront une invitation pour la remise des prix précisant la date et le lieu

Fin mai 2017 : clôture des votes

Mi juin 2017 : Vernissage et remise des prix du concours

A partir de juin 2017 : photographies disponibles sur vos structures pour une exposition itinérante (faire une demande au préalable)

**DES EXEMPLES DE PHOTOS : CONCOURS
DISCRIMIN'ACTION 2016**



Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985

la Ligue de l'enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches-du-Rhône
192 rue Horace Bertin . 13005 Marseille Tél : 04 91 24 31 61. Fax : 04 91 47 47 49 .

Courriel : secretariat.general@laligue13.fr – www.fail13.org - www.facebook.com/FAIL.BDR

Association reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 8 décembre 1926

N° SIRET : 775 558 398 00167 . Code NAF : 8899B



Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985

la Ligue de l'enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches-du-Rhône
192 rue Horace Bertin . 13005 Marseille Tél : 04 91 24 31 61. Fax : 04 91 47 47 49 .

Courriel : secretariat.general@laligue13.fr – www.fail13.org - www.facebook.com/FAIL.BDR

Association reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 8 décembre 1926

N° SIRET : 775 558 398 00167 . Code NAF : 8899B